APRÈS ART. 5 N° 2030

ASSEMBLÉE NATIONALE

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 2030

présenté par Mme Firmin Le Bodo, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Ledoux, M. Naegelen, Mme Sage, M. Vercamer et M. Zumkeller

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.